

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Saint-Denis-de-Pile

## 3.0 Zonage

PLU approuvé par D.C.M. du 11/12/2013  
1ère Modification du PLU approuvée par D.C.M. du 28/03/2017  
2ème Modification du PLU approuvée par D.C.C. du 27/06/2023

METROPOLIS  
10 rue du 19 mars 1962  
33 130 Bègles  
Echelle : 1:7 000  
Date : 06/2023

**Légende**

Zonage du PLU	Prescriptions	Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
UA; UA1; UA2; UA3	1AUXc	Esaces Boisés Classés (EBC) à conserver ou à créer
UB1; UB2; UB3	2AU; 2AUV; 2AUL	Secteur délimité en application de l'article R 123-11-b du Code de l'urbanisme : Site pollué
UC; UC1; UC2; UC3	2AUX	Zone de bruit liée à la proximité de l'A63, de la RD 916, RD 1089, RD 674 et voie ferrée
UE	3AU	Esace Boisé Classé
UGv	A	Construction récente ou en cours
Uh; Uh2	Ah	PPRI - Zone rouge
UX	Ax	PPRI - Zone bleue
1AU; 1AUV; 1AUE	N	
	Nh	
	Ni	

**Prescriptions**

- Esaces Boisés Classés (EBC) à conserver ou à créer
- Secteur délimité en application de l'article R 123-11-b du Code de l'urbanisme : Site pollué
- Périmètre de modération des obligations de création de places de stationnement
- Emplacement réservé
- Bande inconstructible le long des axes à grande circulation
- Zone ou secteur soumis au respect de la programmation de logement locatif social
- Orientations d'Aménagement et de Programmation

**Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives**

- Zone de bruit liée à la proximité de l'A63, de la RD 916, RD 1089, RD 674 et voie ferrée
- Esace Boisé Classé
- Construction récente ou en cours
- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue



Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2021

